

Annemie Schauss ciblée dans une lettre ouverte : « Du courage, du dialogue et de la nuance », rétorquent des académiques et des membres de la société civile

En s'attaquant nommément à la rectrice de l'ULB, Annemie Schaus, six professeurs de la faculté de médecine de la même université démontrent à leur insu combien, malheureusement, le fait d'être académique ne préserve pas de la mauvaise foi.*



La rectrice de l'ULB Annemie Schaus a récemment été ciblée dans une lettre ouverte signée par six professeurs de la faculté de médecine. - Pierre-Yves Thienpont

Il y a 80 ans, Le Soir faisait son grand retour après ... ✕



Carte blanche -

Par un collectif de signataires

Publié le 18/11/2024 à 10:57 | Temps de lecture: 5 min ⌚

Reprochant à Mme Schaus de maintenir le dialogue avec des étudiants qui défendent la cause palestinienne, les 6 professeurs signataires osent une analogie historique qui ferait rire si elle n'était ignoble : la rectrice serait à

mettre sur le même pied que Daladier et Chamberlain qui, lors des accords de Munich en 1938, ont abandonné « leur allié tchécoslovaque (et) ont révélé les faiblesses de leurs états et ont encouragé le régime nazi à poursuivre sa politique guerrière et antisémite », et donc sont responsables de la Shoah.

Historiquement, oui, Daladier et Chamberlain peuvent être considérés comme « le symbole de la compromission honteuse face à l'inacceptable ». Encore faut-il préciser que cette compromission ne date pas de 1938 et qu'à Munich, il était déjà trop tard, et depuis longtemps.

Quelle est la justification avancée par les signataires de cette carte blanche ? Que la rectrice ait déclaré, dans une interview accordée au *Soir* le 17 septembre (<https://www.lesoir.be/623078/article/2024-09-17/annemie-schaus-rectrice-de-lulb-il-faut-renouer-avec-la-culture-du-debat>), qu'elle souhaitait reprendre « le dialogue avec les anciens occupants de l'université populaire de Bruxelles pour mieux expliquer ce que nous faisons ». Et d'enfoncer le clou : puisque cette occupation a été instrumentalisée par des mouvements extrémistes islamistes, tous les étudiants qui ont participé à l'occupation sont donc des extrémistes islamistes. CQFD pour pouvoir s'en prendre aussi violemment à une femme qui, depuis le début de son premier mandat, s'est battue et se bat encore pour maintenir le débat, pour défendre à la fois la Palestine et Israël et pour revendiquer le droit à la nuance et son impérative nécessité.

S'ensuit une litanie de griefs, reprochant à la rectrice d'être trop tolérante vis-à-vis des étudiants musulmans, dans le plus pur style des ayatollahs affublés du faux nez de la laïcité que le moindre signe religieux rend apoplectiques.

Des arguments doctrinaires et fragiles

La technique de la petite phrase isolée de son contexte est révélatrice de qui veut s'en prendre à quelqu'un à l'aide d'arguments doctrinaires et fragiles. C'est ce qui s'est passé, à l'ULB encore, lors de la remise du Doctorat Honoris Causa à Ken Loach. Et c'est encore ce que font les signataires de cette carte blanche, qui évite soigneusement de reprendre l'essentiel de l'interview accordé au *Soir* par la rectrice, dont ils se gardent bien de partager le lien. Dans son interview, Mme Schaus défend le libre-examen, la nuance, l'exigence du dialogue. Et dialoguer avec des étudiants – ce qui est le cœur du métier d'enseignant – n'a rien de comparable avec ce qui s'est passé à Munich ; prétendre l'inverse, c'est aussi nier l'Histoire et les étudiants d'aujourd'hui. C'est injurier l'intelligence. Sans doute ces professeurs rétorqueront-ils que cette interview n'est que des phrases ; mais

que font-ils d'autre ? Il y a des paroles qui sont des ponts et des actes, et la paix ne peut se bâtir qu'à travers le dialogue. Cette carte blanche, qui n'est elle aussi qu'un tissu de phrases dogmatiques et sentencieuses, apporte-t-elle la moindre ébauche de solution ? Ou n'est-elle qu'un mauvais procès, mû par quelque intention cachée, et contribuant à la radicalisation ?

Soulignons encore que cette carte blanche n'est signée que par des hommes. L'auraient-ils écrite pour s'attaquer à un recteur ? On devine que s'ils étaient recteurs, ils feraient preuve de force. Pas comme Daladier ou Chamberlain, tiens ! Comme Churchill, qu'ils convoquent pour leur final. Mais que font-ils, sans être recteurs mais en étant néanmoins des membres éminents de l'institution académique, pour apporter des solutions réelles à une situation éminemment complexe ? Que proposent-ils, à part jeter de l'huile sur le feu ? Qu'auraient-ils fait en 1938, puisqu'ils n'hésitent pas à utiliser le point Godwin ? Pas grand-chose, vraisemblablement. Sans doute apporter leur contribution à ce « silence des pantoufles » qui, au moins autant que Daladier et Chamberlain, a permis aux nazis d'aller au bout du pire.

On ne peut qu'approuver et soutenir tout effort pour maintenir le dialogue et la nuance. Dans un monde qui se radicalise dans tous les sens, sauf celui de la paix, il est essentiel que les universités résistent à la simplification intellectuelle, aux raccourcis faciles et criminels ; qu'elles soient un lieu d'échange, de confrontation intellectuelle respectueuse et ouverte. Un principe qui ne tient pas compte de la réalité a un nom : un dogme.

*« L'ULB et le syndrome de Munich »

(<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2024/11/14/lulb-et-le-syndrome-de-munich-6GHGL7AYPVAS3ET7DFATQ7ICU4/>), lalibre.be, 14 novembre 2024.

SIGNATAIRES : AUTENNE Alexia, professeure UCLouvain ; BRUCHER Éric, écrivain ; BURNIAT Agnès, professeure, faculté de médecine, ULB ; BUYLE Jean-Pierre, avocat, ancien bâtonnier et président d'AVOCATS.BE ; COHEN Nicolas, avocat ; COSTERMANS Dominique, écrivaine ; DE KERCHOVE Alban, directeur de recherche FNRS ; DE TIÈGE Xavier, professeur en faculté de médecine à l'ULB ; DEGAND Liesbeth, professeures UCLouvain ; DEHOUX Amaury, chercheur FSR UCLouvain ; DUFOUR Valérie, professeure ULB ; ENGEL Vincent, professeur UCLouvain, écrivain ; ERNST Damien, professeur ULiège ; GEMENNE François, chercheur FNRS ULiège ; GOFFIN Julie, avocate ; JANS Stéphane, avocat ; LEYS Christophe, professeur ULB ; LOWIE Patrick, écrivain ; MARCHAND Christophe, avocat ; PAUL Élisabeth, chargée de

cours, école de santé publique ULB ; PEIGNEUX Philippe, professeur ULB ; RENMANS Dimitri, professeur chargé de cours ULB ; ROSIER Laurence, professeure ULB ; SCHIFFMANN Serge, professeur, faculté de médecine, ULB ; SERVAIS Olivier, professeur UCLouvain ; SEYLER Lucie, docteure infectiologue UZ Brussel ; SOLOT Pierre, pianiste, producteur radio/télévision ; TRAVERSA Edoardo, professeur UCLouvain ; VAN DONINCK Karine, professeure ULB ; VAN GILS Xavier, avocat, ancien bâtonnier et président d'AVOCATS.BE ; VAN HAEPEREN Françoise, professeure UCLouvain ; VAN HEMELRYCK Tania, professeure UCLouvain.

Il y a 80 ans, Le Soir faisait son grand retour après ...